

académie  
Nice

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Var

Toulon, le 04 juillet 2016

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur des services départementaux  
de l'Education Nationale du Var

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements  
employeurs de personnels sous contrat CUI CAE

Division de l'organisation  
scolaire  
Chef de division :  
Myriam PERRIER

Affaire suivie par :  
Myriam PERRIER  
Tél : 04 94 09 55 17

Fax : 04 94 09 55 15  
Mél :

[dosia83mys@ac-nice.fr](mailto:dosia83mys@ac-nice.fr)

Rue de Montebello  
CS 71204  
83070 TOULON  
Cedex

**Objet : quotité de travail des personnels sous contrat CUI CAE à la rentrée  
2016**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, les modalités liées à la modulation de la durée de travail n'étant plus applicables, la quotité hebdomadaire des personnels sous contrat CUI CAE, quelle que soit la mission, sera fixée à 20 heures.

Les 16 semaines de congés scolaires durant lesquelles les élèves sont absents des établissements scolaires sont des périodes de «congés forcés» pour les personnels en CUI CAE recrutés sur la mission d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Il ne sera donc plus possible de leur faire récupérer les heures non effectuées pendant les vacances scolaires sur les 36 semaines scolaires.

En conséquence, pour les personnels sous contrat CUI CAE sur la mission d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap dont le contrat est en cours, je vous demande de modifier l'emploi du temps annexé à ce dernier pour le ramener à hauteur de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Toutefois, pour permettre la tenue des stages de formation sur une semaine (module de 30 heures), je vous demande de cocher la case «modulation». Les heures faites alors en plus des 20 heures seront dans ce cas à faire récupérer à l'agent.

Je vous remercie pour votre collaboration dans la gestion administrative de ces contrats destinés à l'inclusion des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions.



OLIVIER MILLANGUE